



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
BUREAU REGIONAL DE L'EUROPE
COPENHAGUE

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE
Cinquante et unième session, Madrid, 10 – 13 septembre 2001

RÉSOLUTION

EUR/RC51/R5
12 septembre 2001
10654M
ORIGINAL : ANGLAIS

LA DECLARATION D'ATHENES SUR LA SANTE MENTALE ET LES CATASTROPHES D'ORIGINE HUMAINE, LES COMPORTEMENTS D'INTOLERANCE ET LES SOINS DE PROXIMITE

Le Comité régional,

Notant avec satisfaction toutes les activités entreprises dans la Région européenne en 2001 dans le cadre de l'Année de la santé mentale, qui offre une nouvelle possibilité de renouveler l'engagement en faveur de cet important domaine de la santé publique ;

Rappelant que des manifestations se poursuivront pendant toute l'année, y compris la publication d'un rapport mondial et de rapports régionaux sur la santé mentale ;

Notant avec satisfaction les efforts que les pays de la Région européenne ont accomplis pour concevoir des politiques et des mesures relatives à la santé mentale ;

1. ACCUEILLE FAVORABLEMENT la Déclaration d'Athènes sur la santé mentale et les catastrophes d'origine humaine, les comportements d'intolérance et les soins de proximité, signée par tous les participants à la réunion de l'OMS organisée à Athènes (Grèce), les 8 et 9 juin 2001 ;
2. INVITE les États membres à donner effet à la politique énoncée dans la Déclaration ;
3. PRIE le directeur régional d'inscrire la santé mentale en tant que question technique à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Comité régional.